

Décision enregistrée sous le n°

14-11

Décision prise après concertation du directoire, relative à la délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité du service public

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.6143-7, R.6143-38 et D.6143-33 à D.6143-35.

DECIDE

A compter du 9 avril 2014,

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Abdelhak GRAR, ingénieur hospitalier, exerçant les fonctions de responsable de la direction des ressources techniques, à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qui lui sont confiées, toute décision liée à l'exercice de cette responsabilité et mission.

Article 2 : La signature et/ou le paraphe de la nouvelle délégation est jointe ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et/ou paraphe
Abdelhak GRAR Ingénieur hospitalier	

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et notifiée à M. Abdelhak GRAR.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 9 avril 2014

Le Directeur

F. SERVEAUX

